

PROCLAMATION

Canada

Tweedsmuir



Par Son Excellence le très honorable Baron Tweedsmuir d'Elsfield, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef du Dominion du Canada.

À tous ceux qui les présentes verront.

SALUT:

Assidu qu'il a plu au Dieu Tout-Puissant d'appeler à Sa Miséricorde Notre regretté Souverain Seigneur le Roi Georges Cinq, d'heureuse et glorieuse mémoire, dont le décès fait passer la Couronne Impériale de Grande Bretagne, d'Irlande et de toutes les possessions de feu Sa Majesté uniquement et légitimement au Haut et Puissant Prince Edouard Albert Christian Georges André Patrice David: Sachez que moi, ledit Très Honorable Baron Tweedsmuir d'Elsfield, Gouverneur général du Canada, comme susdit, d'accord avec le Conseil privé de Sa Majesté pour le Canada, publie et proclame maintenant par les présentes, d'une voix unanime et de consentement de bouche et de

coeur, que le Haut et Puissant Prince

Edouard Albert Christian Georges André Patrice David est maintenant devenu, par la mort de Notre regretté Souverain d'heureuse et glorieuse mémoire, Notre seul et légitime seigneur lige Edouard Huit, par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes, Seigneur Suprême du Dominion du Canada, à qui Nous reconnaissons toute foi et obéissance constante, ainsi qu'une humble et sincère affection, priant Dieu de qui tous les Rois et les Reines tiennent leur puissance, d'accorder au Prince Royal Edouard Huit un long et heureux règne.

Donné sous mon Seing et le Sceau de mes Armes, à Ottawa, ce vingt-cinquième jour de janvier, en l'an de grâce mil neuf-cent-trente-six et du Règne de Sa Majesté la première année.

PAR ORDRE,

Jeanne Kinloch

Secrétaire d'Etat du Canada.

Dieu protège le Roi!

Gravées par J. F. Champagne
en conformité d'instructions émises par E. H. Coleman, Secrétaire C.R.
Sous-secrétaire d'Etat.